



# Formation

## Bulletin d'inscription

- ✓ Si vous souhaitez recevoir une convention de formation, veuillez l'indiquer pour chacun des participants concernés.
- ✓ Sauf prise en charge directe, toute inscription doit être accompagnée d'un acompte de 75€/participant.
- ✓ Le nombre de places aux sessions étant limité, vous recevrez une confirmation ou infirmation de votre inscription.



### Fnasat Gens du voyage

59, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS  
 Tél. 01 40 35 00 04 - Fax 01 40 35 12 40  
[www.fnasat.asso.fr](http://www.fnasat.asso.fr) - [info@fnasat.asso.fr](mailto:info@fnasat.asso.fr)  
 Déclaration activité : 11 75 07 435 75  
 SIRET : 482 512 332 00016

### Votre interlocuteur

Catherine Poulain – Secrétaire  
 Tél. 01 40 35 00 04 - Fax 01 40 35 12 40  
 @ : [info@fnasat.asso.fr](mailto:info@fnasat.asso.fr)



Organisme :

Adresse :

CP | | | | | Ville :

Tél. : | | | | | Courriel :

[ ] Adhérent à la Fnasat-Gv [ ] Non-adhérent à la Fnasat-Gv

Inscrit les personnes suivantes à la formation :

- Module n° - Intitulé :
- Dates : Lieu :

	Participant 1	Participant 2
Nom Prénom		
Fonction Depuis		
Courriel		
Convention		

Responsable du dossier (Nom) :

Fonction :

Tél. : | | | | | Courriel :

Montant total à payer (voir nos tarifs)

Nb participants	Tarif/jr	Nb jrs	Montant total

Règlement

- [ ] Effectué par l'organisme demandeur
  - ⇒ Versement d'un **acompte de 75 € / personne** à l'inscription
- [ ] Effectué par l'organisme payeur (OPCA/FAF) suivant :
  - ⇒ OPCA/FAF :
  - ⇒ Adresse :
  - ⇒ CP | | | | | Ville :
  - ⇒ Tél. : Courriel :
  - ⇒ N° adhérent :

Nom et qualité du signataire :

Lieu, date, signature et cachet :

Nos tarifs et conditions générales de vente >>>

Réservez dès à présent votre inscription par courriel  
Celle-ci vous sera confirmée à réception du présent bulletin.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée par écrit au moyen du bulletin d'inscription ci-joint dûment renseigné. Les inscriptions restent soumises au nombre de places disponibles, sachant que le nombre de participants est limité à 15 personnes par module. Enfin, seules les inscriptions accompagnées du règlement d'un acompte de 75€/personne seront prises en compte, sauf dans le cas d'une prise en charge directe par un organisme payeur (FAF, Opca...).

Une facture tenant lieu de convention de formation simplifiée sera adressée au commanditaire. En cas de prise en charge par un organisme payeur, la facture et une convention *ad hoc* seront directement adressées à cet organisme dont les coordonnées devront alors apparaître sur le bulletin d'inscription.

L'inscription à une formation suppose que le commanditaire et le participant acceptent le contenu du stage dont ils s'engagent à avoir pris connaissance.

## Tarifs et règlement

La Fnasat Gens du voyage n'étant pas assujettie à la TVA, les prix indiqués sont nets à payer. Ils comprennent la formation ainsi que la remise des documents. Ils ne comprennent pas les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration des participants.

Le règlement de la formation se fait auprès de la comptabilité de la Fnasat Gens du voyage, 59 rue de l'Ourcq 75019 Paris. Le règlement du solde dû, en cas de versement d'un acompte à l'inscription, ou de la totalité, en cas de prise en charge par un organisme payeur, devra intervenir à 30 jours après la fin du stage de formation.

En cas de prise en charge par un organisme payeur, il appartient au commanditaire d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. En cas d'accord partiel, la différence lui sera facturée directement. Enfin, en cas de défaut de paiement par l'organisme payeur à l'échéance, la facture devient exigible auprès du commanditaire lui-même.

Tout stage commencé est intégralement dû, sauf cas de force majeure.

## Administration

Chaque personne inscrite à la formation reçoit, au plus tard dans les 5 jours ouvrés précédant le début de la formation, une convocation précisant le lieu exact du stage, les horaires de celui-ci et un programme détaillé du déroulement de la formation. Ce dernier est fourni à titre indicatif mais ne saurait présumer de l'exhaustivité ou encore de l'exclusivité des points abordés.

A l'issue de celle-ci, une attestation de présence peut être délivrée au participant sur demande.

Les supports pédagogiques utilisés par les formateurs ainsi que les éventuels dossiers documentaires complémentaires sont soit remis en mains propres aux participants soit rendus disponibles au téléchargement sur le site internet de la Fnasat Gens du voyage. Il est utilement rappelé que ces documents relèvent de la propriété intellectuelle et que leur usage et reproduction sont strictement encadrés par la loi du 11 mars 1957 (art. 40-41) et les sanctions prévues au Code Pénal (art. 425 & 429).

## Annulation

Toute annulation d'inscription doit être confirmée par écrit. Elle peut éventuellement donner lieu à l'inscription d'une autre personne de la même structure ayant un même besoin de formation ou encore à un report sur une autre session.

Sauf cas de force majeure, toute annulation tardive, sans report ou remplacement, donnera lieu à facturation d'un dédit auprès du commanditaire (20% au titre des frais de gestion jusqu'à 10 jours avant le début de la formation et 50% passé ce délai et jusqu'à un jour ouvré avant le début de la formation). Toute formation commencée est intégralement due. Cependant, si l'empêchement à suivre la formation relève d'un cas de force majeure, la facturation sera établie au *pro rata temporis*. Dans ce dernier cas, la possibilité de report sur une autre session peut également être retenue.

La Fnasat Gens du voyage se réserve la possibilité d'annuler un stage de formation en cas d'inscriptions insuffisantes ou de force majeure. Le commanditaire devra alors en être informé au plus tard 5 jours ouvrés avant le début de la formation. Une nouvelle inscription à une session postérieure est alors proposée. Le commanditaire peut soit l'accepter, soit annuler son inscription. En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, la Fnasat Gens du voyage rembourse au commanditaire les sommes perçues au *pro rata* de l'exécution. Par contre, la Fnasat Gens du voyage ne peut être tenue pour responsable des coûts ou dommages conséquents à l'annulation ou au report d'un stage de formation.

## Intervenants

La Fnasat Gens du voyage reste seule responsable du choix de ses intervenants cooptés au regard de leur expertise sur les thématiques de la formation. En cas d'impossibilité de dernière minute du ou des intervenants, la Fnasat Gens du voyage se réserve la possibilité de confier l'animation de la formation à un ou d'autres intervenants de son choix. Lesdits intervenants agissent pour le compte direct ou en qualité de prestataires pour le compte de la Fnasat Gens du voyage.

## Nos tarifs

[par jour et par personne]

### Adhérents Fnasat-Gv :

- ✓ 1 inscription : 145€
- ✓ 2 inscriptions et + : 123€

### Non-adhérents Fnasat-Gv :

- ✓ 1 inscription : 220€
- ✓ 2 inscriptions et + : 187€

Des tarifs adaptés pour  
les bénévoles,  
demandeurs d'emploi,  
stagiaires, étudiants.

Merci de nous  
contacter.